

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 12 septembre 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Noëlla Ouellet, Gilbert Béland, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Michelle Clouâtre et le conseiller Sylvain Paradis sont absents.

Le poste de conseiller au siège no 3 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

Mention est faite par la directrice générale que la date fixée pour le scrutin municipal afin de combler le poste vacant au siège de conseiller no 3 est le 30 octobre 2016.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 1er août 2016 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUILLET 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juillet 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2016-09-316

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$59 722.24 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- PAIEMENT FACTURE TÉTRA TECH

2016-09-317

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise le paiement de la facture 15304327 du 04-08-2016 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$2267.31 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 26 mars 2016 au 22 juillet 2016 concernant le mandat no 2014-01 relatif à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 290-2016 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2016-09-318

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC doivent modifier leurs codes d'éthique tant pour les élus que pour les employés afin de se conformer aux nouvelles exigences prévues au projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016 et ce, au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris le 1er août 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 290-2016 a été présenté par le conseiller Michel Paris le 1er août 2016.

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Béland
APPUYÉ par Noëlla Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil **adopte le règlement no 290-2016** établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 291-2016 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE - JEANNE-D'ARC

2016-09-319

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique pour les employés afin de se conformer aux nouvelles exigences prévues au

projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016 et ce, au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Noëlla Ouellet le 1er août 2016;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1er août 2016 par la conseillère Noëlla Ouellet ainsi qu'une consultation des employés sur le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Paris

APPUYÉ PAR Gilbert Béland

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil **adopte le règlement no 291-2016** adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

12- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 292-2016 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

2016-09-320

ATTENDU QUE le conseil doit déterminer les jours et heures d'ouverture au public du bureau municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Gilbert Béland à l'assemblée du 1er août 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Ouellet appuyé par Michel Paris et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 292-2016 ayant pour objet d'établir les jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

13- **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA ROUTE SAINTE-JEANNE-D'ARC SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MOÏSE**

2016-09-321

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien et la directrice générale Louise Boivin à signer l'**entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Moïse** concernant l'entretien d'une partie de la route Sainte-Jeanne-d'Arc située sur le territoire de Saint-Moïse.

14- **FORMATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE POUR LES PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

15- **DÉCLARATION DE COMPÉTENCE PAR LA MRC EN MATIÈRE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

Le maire informe les membres du conseil des raisons qui ont motivé la MRC de La Mitis a adopté une résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de transport adapté et collectif.

16- ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS - HIVER 2016-2017

2016-09-322

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat auprès de Constructions Jalbert & Pelletier de 20 voyages de sable tamisé**, soit 300 tonnes, servant d'abrasif pour les rangs pendant l'hiver 2016-2017 et ce, pour un montant total de \$2262.71 incluant les taxes et redevances.

17- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017 (ROUTE MASSÉ)

2016-09-323

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions pour l'achat de 250 tonnes d'abrasif** afin de respecter notre contrat avec le Ministère du Transport concernant le déneigement et déglçage de la route Massé pour la saison hivernale 2016-2017.

18- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ANNÉES 2017-2018-2019

2016-09-324

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions** par invitation écrite concernant la **collecte des matières résiduelles pour les années 2017-2018-2019**.

19- SERVICE PREMIÈRE LIGNE (AVIS AVANT LE 1er OCTOBRE SI RENOUVELLEMENT)

2016-09-325

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2017 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

20- DEMANDE D'APPUI DE RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX AUPRÈS DE LA CPTAQ

2016-09-326

CONSIDÉRANT QU'aucune entente écrite de compensations ou de redevances n'a été conclue avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de Loi 106 comprenant la future Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Loi ne prévoit aucune garantie de compensations ou de redevances financières accordées directement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'aucun devoir de consultation directe auprès d'une municipalité n'est imposée;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de droits d'accès et d'expropriation menace la sécurité juridique des propriétaires et locataires, engendrant des sources potentiels de conflits;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la ressource eau est d'une importance capitale pour l'ensemble de la population du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Noëlla Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc **n'accorde pas son appui à Ressources et Énergie Squatex** concernant leur demande d'autorisation auprès de la CPTAQ dans le but de réaliser des travaux de forage stratigraphique sur le lot 5 304 286 du cadastre du Québec, à Sainte-Jeanne-d'Arc.

21- RÉSOLUTION D'OPPOSITION À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

2016-09-327

CONSIDÉRANT QU' l'entreprise Ressources et Énergie Squatex inc. a effectué des travaux d'exploration pétrolière et gazière, et que les données recueillies ont révélé la présence abondante de ces substances et incidemment un potentiel éventuel d'exploitation sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente écrite de compensations ou de redevances n'a été conclue avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de Loi 106 comprenant la future Loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de cadre législatif maintiendrait l'impossibilité pour les municipalités locales et régionales d'encadrer d'une quelconque façon les activités pétrolières et gazières, menant à des incongruités dans l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Loi ne prévoit aucune garantie de compensations ou de redevances financières accordées directement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'aucun devoir de consultation directe auprès d'une municipalité n'est imposée ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de droits d'accès et d'expropriation menace la sécurité juridique des propriétaires et locataires, engendrant des sources potentiels de conflits;

CONSIDÉRANT QUE les énergies fossiles sont non renouvelables, émettent des gaz à effet de serre, sont susceptibles de détériorer l'environnement et impliquent des risques à la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT QUE comparativement à l'énergie éolienne, aucune retombée significativement positive n'est anticipée par rapport à l'exploitation du pétrole ou du gaz sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la ressource eau est d'une importance capitale pour l'ensemble de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable que les propositions déposées dans le projet de *Loi 106* demeurent archaïques et ne reflètent pas les réalités d'aujourd'hui.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Paris appuyé par Gilbert Béland et résolu à l'unanimité :

- 1° Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc déclare son opposition à l'exploration et à l'exploitation pétrolière ou gazière sur son territoire,

dans le contexte où les municipalités ne possèdent aucun pouvoir d'encadrement réglementaire et aucune garantie de compensations ou de redevances financières adéquates.

- 2° Demande de modifier le projet de Loi 106 afin de tenir compte des éléments ci-haut mentionnés;
- 3° D'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, la FQM, le député provincial ainsi que l'entreprise Ressources et Énergie Squatex inc. de cette opposition.

22- **RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

2016-09-328

Attendu que les lots 5829753 et 5829754 appartenant à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc ne sont plus utilisés en tant que chemins municipaux et ce, depuis de nombreuses années;

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **décète que les dits lots 5829753 et 5829754 ne sont plus des chemins municipaux.**

23- **VARIA**

A) **RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS POUR LE SOCCER - ÉTÉ 2016**

2016-09-329

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc remette un montant de **\$150 à chacun des entraîneurs pour le soccer pendant l'été 2016** en remerciement pour leur participation à cette activité pour les jeunes de 5 à 12 ans, soit Sacha Brunet, Michel Tessier, et Yves Gascon.

B) **AUTORISATION D'ACHAT D'UNE POLISSEUSE**

2016-09-330

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise l'**achat d'une polisseuse** de marque Venom, 20 pouces à vitesse variable, pour un montant approximatif de \$1000 avant taxes.

C) **GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LA FAMILLE DE M. GERVAIS CHAMBERLAND**

2016-09-331

Considérant que les élus municipaux ont appris avec grande tristesse le décès de M. Gervais Chamberland survenu le 30 juillet dernier, M. Chamberland étant membre du conseil depuis novembre 2005;

Considérant que sa famille a accueilli parents et amis à la salle communautaire de Sainte-Jeanne-d'Arc suite à la célébration des funérailles de M. Chamberland;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que, en ces circonstances, la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **offre la gratuité de la salle communautaire à la famille de M. Gervais Chamberland** pour la journée du 6 août 2016; les élus municipaux sont de tout cœur avec sa famille en ces moments difficiles.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h56 et se termine à 21h18.

26- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h18.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière